

**PROCES-VERBAL**  
**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance N° 02 du 31 mars 2016**

Sous la Présidence de M. Claude BEBON, Maire

Conseillers élus : 15      en fonction : 15      présents : 13      représentés :-

**Présents :** Mme STURTZER Myriam, M. WENDLING Jean-Paul, Mme LANOIX Gabrielle, adjoints, M. METTER Joseph, Mme DONATI Sabine, Mme SEIBERT Estelle, M. CELKA Christophe, M. ROCHE Nicolas, Mme REYMANN Anne, M. SIMON Edmond, Mme MEHL Véronique, M. KRAENNER Roland.

Absents excusés : Mme SIMON Frédérique et M. SCHALCK Marc

**N° 2016-08 : Adoption du procès-verbal de la dernière séance**

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance n° 01 du 21 janvier 2016.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- adopte à l'unanimité ce procès-verbal.

**N° 2016-09 : Compte administratif 2015**

Monsieur le Maire, Claude BEBON, soumet aux Conseillers le compte administratif de l'exercice 2015 qui se présente comme suit :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses réalisées :	458 929.33 €
Recettes réalisées :	581 083.83 €
<b>Excédent de fonctionnement :</b>	<b>122 154.50 €</b>

**Section d'investissement :**

Dépenses réalisées :	630 574.77 €
Recettes réalisées :	630 656.74 €
<b>Excédent d'investissement :</b>	<b>81.97 €</b>

**soit un excédent global de clôture de :** **122 236.47 €**

**Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, en l'absence du Maire et sous la présidence de Mme Myriam STURTZER, Adjoint au Maire :**

- approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2015 tel qu'il a été présenté, et reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

**N° 2016-10 : Compte de gestion du trésorier – exercice 2015**

**Le Conseil Municipal,**

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
  - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- **déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### N° 2016-11 : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Monsieur le Maire Claude BEBON, expose ce qui suit :

- Excédent de fonctionnement cumulé au 31.12.2015 : **122 154.50 €**
  - Excédent d'investissement cumulé au 31.12.2015 : **81.97 €**
- Cet excédent sera reporté par une inscription en dépense de la section d'investissement compte **001** (excédent d'investissement reporté)

L'affectation du résultat porte sur l'excédent de fonctionnement.

**Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré :**

- décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **122 154.50 €** comme suit :
  - **34 918.03 €** seront affectés au compte **1068** (affectation complémentaire en réserve) pour couvrir les restes à réaliser ;
  - **87 236.47 €** seront inscrits au compte **002** (excédent de fonctionnement reporté).

### N° 2016-12 : Budget Primitif 2016

Monsieur le Maire présente aux Conseillers le budget primitif de l'exercice 2016. Il donne les différentes précisions et explique chapitre par chapitre et article par article les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- approuve à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2016, avec :
  - 624 757.- €** en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement ;
  - 533 997.- €** en dépenses et en recettes de la section d'investissement.

### 2016-13 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016

Monsieur le Maire présente aux Conseillers l'état n° 1259 transmis par les services fiscaux, relatif aux nouvelles bases d'imposition pour 2016. Il leur demande de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016.

**Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des finances, et après en avoir délibéré :**

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2016 et de les maintenir comme suit :

	Taux 2015	Taux 2016	Bases prévisionnelles 2016	Produit correspondant
Taxe d'habitation :	11.62 %	11.62 %	1 190 000	138 278
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	10.74 %	10.74 %	891 800	95 779
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	49.46 %	49.46 %	48 400	23 939
			<b>TOTAL :</b>	<b>257 996</b>

## **N° 2016-14 : Subventions pour l'année 2016**

Sur proposition du Maire et après discussion, le **Conseil Municipal** décide, **par 12 voix pour et 1 voix contre**, de modifier les modalités d'attribution en vigueur des subventions annuelles pour les associations. Le forfait actuel de 700 € par association est modifié en subvention qui tient compte d'un forfait et du nombre de manifestations annuelles organisées par les associations, selon le tableau en annexe.

Les subventions pour l'année 2016 sont réparties comme suit :

- 550 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Dauendorf ;
  - 600 € à la Société de Musique "Concordia" de Dauendorf ;
  - 650 € à la Chorale de Dauendorf ;
  - 700 € à l'Association "Neubourg-Loisirs" ;
  - 300 € à la Chorale de Neubourg ;
  - 1450 € au Football-Club de Dauendorf ;
  - 550 € au Groupe Folklorique de Dauendorf ;
  - 200 € au Gym-Club section « Rand'Oxygène » de Dauendorf ;
  - 350 € à l'association de bricolage d'Majstub de Dauendorf.
- charge Monsieur le Maire de faire émettre les mandats en question ;
  - les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif de l'exercice 2016.

## **N° 2016-15 : Subvention spécifique au Football-club de Dauendorf**

Sur proposition du Maire et après discussion, le **Conseil Municipal** décide d'attribuer, comme l'année dernière, une subvention spécifique au Football-Club de Dauendorf à hauteur de 1 200,- € destinée à l'entretien des terrains ;

- charge Monsieur le Maire de faire émettre le mandat en question ;
- les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif de l'exercice 2016.

## **N° 2016-16 : Subvention spécifique à la F.A.D.N (Fédération des Associations de Dauendorf-Neubourg)**

Sur proposition du Maire et après discussion, le **Conseil Municipal** décide d'attribuer une subvention spécifique à la F.A.D.N. à hauteur de 3 000,- € à titre de participation au financement du projet de création du livre sur l'Abbaye de Neubourg

- charge Monsieur le Maire de faire émettre le mandat en question ;
- les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif de l'exercice 2016.

## **N° 2016-17 : Subventions à l'école de Pfaffenhoffen**

Monsieur le Maire Claude BEBON, informe les Conseillers que la Commune a été saisie de deux demandes de subvention de l'Ecole élémentaire Schweitzer de Pfaffenhoffen pour deux élèves habitant la commune, qui participeront à un séjour à la maison des Aliziers à la Hoube du 29 mars au 02 avril 2016, soit 4 nuitées.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- décide d'allouer, comme dans des cas similaires, une subvention de 5 € par élève et par nuitée pour ce séjour, soit 20 € par élève ;
- la dépense sera imputée au compte 6574 de l'exercice 2016.

## **N° 2016-18 : Implantation d'un accueil périscolaire**

Madame Myriam Sturtzer, adjoint au maire, informe les conseillers que la Communauté de Communes de la Région de Haguenau s'est engagée, dans le cadre de son schéma de

développement périscolaire, à installer un accueil périscolaire dans l'école de notre commune en intégrant le principe de mutualisation des locaux entre le périscolaire et l'école.

Il s'agit d'aménager une pièce de 115 m<sup>2</sup> se situant dans le bâtiment annexe de l'école (ancienne école maternelle/salle de motricité) sous le préau en un accueil périscolaire pour 24 enfants ainsi qu'une cuisine satellite. L'installation devra être opérationnelle pour la rentrée de septembre 2016.

Elle précise qu'aucune mise aux normes n'est prévue par la CCRH. En effet, notre commune prendra à sa charge toutes les mises aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite en fonction de l'Agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap) qu'elle aura adopté.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- autorise la Communauté de communes de la région de Haguenau à déposer le dossier d'urbanisme nécessaire aux différentes autorisations, et à réaliser les travaux au sein de l'école ;
- autorise la Communauté de communes de la région de Haguenau –ou le tiers qui aura été désigné à cet effet- à exploiter ces locaux pour un usage périscolaire ;
- charge le Maire à prendre toute disposition concernant les mises aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

**N° 2016-19 : Adaptation du plan de financement prévisionnel du projet construction d'une salle de Musique**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le projet de construction d'une salle de répétition accolée à la salle Concordia avait été adopté lors de la séance du 21 janvier 2016, sur la base d'un montant HT prévisionnel de 431 200 €.

Il présente le plan de financement arrêté le 16 mars 2016 avec un total dépenses prévisionnelles de 436 700 € HT incluant 5 500 € de Mission Maîtrise d'œuvre travaux complémentaires. Ce plan de financement prévoit des recettes pour un total de 525 000 € dont les subventions sollicitées.

Le plan de financement prévisionnel est ajouté à la présente délibération et Monsieur le Maire propose aux conseillers d'adapter ce plan de financement.

**Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissances des chiffres prévisionnels et après en avoir délibéré :**

- décide, **à l'unanimité**, d'adopter le présent plan de financement, qui permet de compléter les dossiers de demande de subvention.

Délibérations rendues exécutoires le 1<sup>er</sup> avril 2016

Transmises à la Sous-Préfecture le 1<sup>er</sup> avril 2016

Publiées le 1<sup>er</sup> avril 2016

Le Maire :

